

Analystes-Collèges – Classification – Court sondage au sujet de votre catégorie d'emploi

Description

Dernière Heure | Analystes-Collèges – Volume 4 no 26 – 4 février 2022

Le SPGQ a besoin d'information au sujet de votre poste dans le cadre de travaux sur la classification. En effet, votre convention collective prévoit que les parties patronale et syndicale doivent former un comité national de travail portant sur l'actualisation du plan de classification. Celui-ci doit :

1. procéder à l'actualisation de l'ensemble du plan de classification en vigueur;
2. évaluer la pertinence d'ajouter de nouveaux corps d'emploi;
3. de procéder à la consultation prévue à la clause 6-2.02 pour les corps d'emploi suivant :
 - analyste spécialisé en informatique (la création de ce corps d'emploi prendra effet le 1er avril 2022);
 - personne conseillère en ressources matérielles.

Le comité est composé de deux représentants du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et de quatre représentants syndicaux, dont deux du SPGQ.

Les travaux ont commencé le 21 janvier. Lors de cette rencontre, les représentants du CPNC ont fait part de leur priorité dans les étapes des travaux et proposent d'agir rapidement pour ajouter les catégories d'emploi d'analyste spécialisé en informatique et de personne conseillère en ressources matérielles.

Le SPGQ a besoin de votre collaboration pour réunir des données et ainsi s'assurer que les travaux représenteront le plus fidèlement possible votre réalité.

[Cliquer ici pour répondre au sondage.](#)

Categorie

1. Bulletins Dernière Heure

date créée

04 Fév 2022